



L'an deux mille vingt-cinq le 26 du mois de juin s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 20 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

**Présents :** M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDARAMANITRA Haja M. GRANDADAM Daniel – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques-  
Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal  
M. DELATTE Hubert – M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude  
Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël  
M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent – M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck  
M. GUILLAUME Geoffrey – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude  
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre – M. BAUDOIN Cédric

**Procurations :** M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. POIREL Patrick à M. RENAUD Claude – M. MICHEL Olivier  
à Claude THOMAS – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – Mme  
FRANCOIS Valérie à M. FAUCHEUR Dominique - Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony

**Excusé(s) :** M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. VOINSON Philippe

**Secrétaire de séance :** M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **44 votants**

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 7

Excusés : 3

**Votants : 44**

Date d'affichage : 2 juillet 2025

**SUFFRAGE EXPRIME :**

Pour : 44

Contre :

Absentions :

**ANIMATION**

11\_06\_2025

**Attribution d'une subvention à l'Association Lettres Verticales**

**Vu** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**Vu** le règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs d'intérêt communautaire, adopté en Conseil Communautaire le 21 décembre 2023 et mis à jour le 26 juin 2025,

**Considérant** que le projet pluriannuel de déploiement des « résidences POEMA », résidences d'artistes participatives mêlant ateliers de médiation et rencontres publiques aux côtés des bibliothèques, associations et écoles du territoire, portées par l'association Lettres Verticales, répond de manière exemplaire aux enjeux d'intérêt communautaire et transversaux définis dans le règlement susmentionné,

Chantal CHERY, Vice-Présidente en charge de la culture et de l'animation, après exposé de la demande de subvention pluriannuelle aux membres du conseil communautaire, et conformément à l'avis émis par les membres de la commission vie culturelle et associative, propose d'attribuer la subvention suivante :

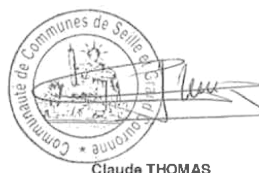
D'après ses budgets prévisionnels éligibles, une subvention attribuée sur la base de 23% des dépenses réalisées et éligibles de chaque édition annuelle des « résidences POEMA » organisées de 2025 à 2027,

Soit une subvention plafonnée à un montant annuel maximum de 4 000 € sous réserve de l'inscription des crédits aux Budgets Primitifs de chaque année civile.

Conformément au règlement d'attribution des subventions aux projets associatifs d'intérêt communautaire, les modalités de soutien de la Communauté de communes à l'Association Lettres verticales font l'objet d'une convention annexée à la présente délibération.

**Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **Attribue** une subvention pluriannuelle de 23% des dépenses réalisées et éligibles plafonnées à 4 000 € à l'Association Lettres verticales pour chaque édition annuelle des « résidences POEMA » organisées de 2025 à 2027
- **Autorise** le Président à signer la convention pluriannuelle de subvention 2025 – 2027 avec l'Association Lettres verticales



Claude THOMAS  
2025.07.01 11:09:26 +0200  
Ref:9033262-13593915-1-D  
Signature numérique  
le Président